

BULLETIN D'INSCRIPTIONA retourner par mail à l'adresse suivante :
formation@cromology.com**Raison sociale (*) :**

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél n° : E-mail :

Participant (nous vous remercions de compléter un bulletin d'inscription par personne *) :**NOM :** **Prénom :**

Fonction : E-mail :

Formation : **Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) / 2 jours****Prix :** 600€ / pers ht*Le règlement doit être effectué à l'inscription, avant le début du stage.**Cromology Services n'autorise pas de subrogation avec un OPCO ; les subrogations ne pourront être mises en place qu'entre le client et l'OPCO.***Lieu souhaité :** Notre centre de formation à La Bridoire (73) Notre centre de formation à Gagny (93) Notre centre de formation à Bordeaux (33)

Minimum 3 personnes / maximum 8 personnes ; un devis sur mesure est établi à partir de 5 personnes d'une même entreprise.

Merci de préciser le nombre de personne :

Période souhaitée :Pouvez-vous identifier **vos attentes et besoins** quant à la formation que vous allez suivre ? (*) Je compte sur la formation pour pouvoir répondre à cette question.**Règlement :** voir modalités sur les conditions générales de vente.

Dans le cas où vous seriez reconnu comme Travailleur en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation à l'adresse mail suivante : formation@cromology.com

Nous vous remercions de répondre aux 3 questions suivantes qui valideront les prérequis de cette formation (*) :

1 - Un support qualifié de « brut » est déjà peint : Vrai ou Faux2 - Le soubassement d'un ouvrage est situé : Au pied de l'ouvrage ou Autour des ouvertures3 - Un enduit hydraulique est : Un revêtement minéral à base de ciment/chaux ou Un revêtement organique**Nom (EN MAJUSCULE) de votre commercial Tollens :**

Par quel moyen avez-vous connu nos formations ?

Date, signature et Cachet de l'entreprise (*)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de formation de Cromology Services par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Cromology Services se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Cromology Services. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription :

30 jours calendaires avant la session pour les modalités d'inscription et la gestion des dossiers.

Les objectifs et le contenu des stages sont décrits dans les programmes correspondants.

Nos centres de formation :

CENTRE DE FORMATION CROMOLOGY - C.D 921 Le Gunin - 73520 LA BRIDOIRE

CENTRE DE FORMATION CROMOLOGY - 103 Cours Balguerie Stuttenberg - 33300 BORDEAUX

CENTRE DE FORMATION CROMOLOGY - Rue de Paris - 93220 GAGNY

L'effectif des groupes est limité à 6 stagiaires par session uniquement sur inscription (voir bulletin) pour un encadrement optimal.

Information :

Contactez le Service Formation : E-MAIL : formation@cromology.com

TARIFS

Précisés sur le bulletin d'inscription. Tarifs indiqués en H.T. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les déjeuners sont pris en commun et sont à la charge de Cromology Services, si la formation a lieu dans nos centres de formation.

Le transport, le coût pédagogique de la formation, les dîners et l'hébergement sont à la charge du stagiaire.

REGLEMENT

- Par chèque à l'inscription du montant TTC (TVA 20 %) de la formation. Encaissement à l'inscription à **l'ordre de Cromology Services**. Une facture acquittée est délivrée sur demande.

- Cromology Services n'autorise pas de subrogation avec un OPCO ; les subrogations ne pourront être mises en place qu'entre le Client et l'OPCO.

TRANSPORT / SECURITE SUR LE SITE

Dans le cas où un stagiaire utiliserait son propre véhicule, le strict respect des consignes d'accès, de circulation et de stationnement sur les sites devra être respecté.

La circulation piétonnière à l'intérieur des sites se fera sous la responsabilité du/des formateurs en respectant les règles inhérentes à l'intérieur de l'établissement : circulation balisée, port d'EPI (Équipement de protection individuelle fournis).

CONDITIONS D'ANNULATION A L'INITIATIVE DE CROMOLOGY SERVICES

Afin d'assurer un bon niveau de qualité de ses formations et dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant, Cromology Services peut être amené à annuler ou modifier les dates de ses sessions.

Les Clients seront informés au minimum 10 jours calendaires avant la date prévue et auront le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

CONDITIONS D'ANNULATION A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

L'annulation de la participation d'un stagiaire à une session de formation reste possible à la condition que ce dernier fournisse à Cromology Services un certificat médical. Pour tout autre motif :

- En cas d'annulation moins de 30 jours calendaires avant la session : remboursement de 50 % sur procuration du RIB du Client.

- En cas d'annulation moins de 10 jours calendaires avant la session : aucun remboursement des frais.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

CROMOLOGY SERVICES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), demeurent la propriété exclusive de Cromology Services. Leur reproduction, représentation, publication, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Cromology Services. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'elles soient, économiques, techniques ou commerciales auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus dans ce cadre.

DOCUMENTS LEGAUX

Pour chaque stage, une convention de formation professionnelle continue est établie conformément aux textes de loi en vigueur dans le cadre de la Formation continue.

2 exemplaires sont envoyés dont 1 à nous retourner signé et revêtu du cachet du Client dès réception de celui-ci.

Une attestation de stage ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement seront fournies après la formation.

Toute formation commencée et non terminée ne peut faire l'objet de documents de fin de stage.

Le Département Formation de CROMOLOGY SERVICES est un organisme de formation agréé par l'État (déclaration d'activité n° 11.92.09.81.092).

RESPONSABILITE

La responsabilité de CROMOLOGY SERVICES est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de CROMOLOGY SERVICES ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

FORCE MAJEURE

CROMOLOGY SERVICES ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à CROMOLOGY SERVICES, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CROMOLOGY SERVICES.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services CROMOLOGY SERVICES en charge du traitement. Les données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services CROMOLOGY SERVICES associés.

Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à l'adresse suivante : donnees.personnelles@cromology.com ou par courrier postal à Carré Michelet – 12 Cours Michelet – 92800 Puteaux (France), accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par CROMOLOGY SERVICES aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. La charte CROMOLOGY SERVICES sur la protection des données personnelles est disponible sur le site www.Cromology.com.

INTEGRITE

Les parties s'engagent à respecter les règles d'intégrité et de prévention de la corruption telles qu'édictées par la loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ou toute loi qui s'y substituerait.

Le Client ne commettra aucune action ou omission qui puisse être susceptible d'engager la responsabilité de Cromology Services au titre du non-respect de la réglementation existante.

Les parties s'engagent à ne jamais offrir, promettre ou octroyer tout avantage indû, pécuniaire ou autre, directement ou indirectement, en vue d'obtenir une action illégale, illégitime ou déloyale pour le marché, à leur profit ou au profit d'un tiers.

Le Client, ses salariés, ses préposés et toute autre personne intervenant pour son compte dans le cadre des présentes CGV prendront connaissance de la Politique de lutte contre la corruption de Cromology Services qui est disponible sur le site www.cromology.com.

En tout état de cause, le Client informera Cromology Services sans délai de tout événement dont il pourrait avoir connaissance contrevenant à la réglementation applicable à la lutte contre la corruption.

En cas de non-respect de cette clause par l'une des parties, l'autre partie se réserve le droit de cesser immédiatement toute collaboration, mission ou prestation en cours sans que le cocontractant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

DROIT APPLICABLE-LITIGES

Les CGV sont régies par le droit français, à l'exclusion de l'application des règles de conflit de loi.

Tous différends découlant de la formation ou des CGV seront soumis au tribunal de commerce du lieu du siège social Cromology Services

Date, Signature, Cachet de l'entreprise

Mention "lu et approuvé"

Consignes générales de sécurité sanitaire (gestes barrières) – COVID



Vous trouverez ci-dessous un rappel des gestes barrières à respecter pendant toute la durée de la formation :

- ✓ Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et partagés quelle que soit la distanciation physique.
- ✓ Se laver les mains très régulièrement
- ✓ Se distancier d'au moins 1 mètre de chaque autre personne autour de soi
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ✓ Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- ✓ Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle dédiée
- ✓ Eviter les contacts

Toutes les dispositions sanitaires doivent respecter les consignes, visant à limiter la propagation du Covid19, dictées localement par les autorités compétentes.